

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

*_*_*_*_*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*_*_*_*_*

PRIMATURE

*_*_*_*_*

SECRETARIAT GENERAL DU

GOVERNEMENT



جمهورية تشاد

وحدة – عمل – تقدم

*_*_*_*_*

رئاسة الجمهورية

*_*_*_*_*

رئاسة الوزراء

*_*_*_*_*

الأمانة العامة للحكومة

**DÉCLARATION DE
POLITIQUE GÉNÉRALE DU
PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT**

Février 2025

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant d'entamer ma communication, au nom du nouveau Gouvernement de la 5^e République que j'ai l'honneur de diriger, de présenter mes chaleureuses félicitations au Président de l'Assemblée nationale pour son double couronnement, en qualité de Président de notre auguste Assemblée et en tant que Président du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine.

Que les élus du Peuple reçoivent par ma voix les félicitations du Gouvernement pour avoir mérité la confiance du Peuple tchadien.

Le 4 février dernier, après l'installation des Députés de la 4^{ème} Législature, suivie de notre démission, conformément à la tradition républicaine, le Chef de l'État nous a renouvelé sa confiance en nous confirmant dans nos fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement. A cet effet, je voudrais du fond du cœur, adresser mon infinie gratitude au Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO pour avoir porté de nouveau son choix sur ma modeste personne.

En vous remerciant de votre présence à cette séance solennelle, je voudrais m'acquitter d'un devoir républicain, celui de présenter le Programme politique de mon Gouvernement conformément à l'alinéa 1 de l'article 101 de la Constitution.

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Il y a de cela huit (08) mois, devant le Conseil national de transition, je me présentais avec mon Gouvernement pour recueillir sa confiance sur mon Programme politique inspiré du Projet de société du Chef de l'État décliné en douze (12) chantiers et cent (100) actions que ma précédente équipe a entamé la mise en œuvre. Durant cette période, mon Gouvernement s'est employé concomitamment à asseoir les institutions prévues par la Constitution de la 5^{ème} République, à organiser les élections pour un retour à la normalité constitutionnelle et à mettre en œuvre le Programme politique du Chef de l'État avec des réalisations tangibles dans les différents secteurs.

En ce qui concerne le retour à la normalité constitutionnelle, mon Gouvernement a révisé et fait adopter les lois ci-après :

- Loi N°005/CNT/2024 du 22 février 2024, portant code électoral ;

- Loi organique N°013/CNT/2024 du 29 juillet 2024 portant composition du parlement, régime des inéligibilités, des incompatibilités et indemnités parlementaires ;
- Loi organique N°014/CNT/2024 du 31 juillet 2024, portant statuts des collectivités autonomes
- Loi organique N°028/CNT/2024 du 04 novembre 2024, portant répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités autonomes
- Ordonnance N°002/PR/2024 du 05 juillet 2024 portant restructuration des unités administratives
- Loi N°022/CNT/2024 du 14 octobre 2024 portant statut particulier de la ville de N'Djaména.

Mon Gouvernement a mobilisé les ressources nécessaires pour organiser les élections législatives, provinciales et communales dans un climat apaisé, conduisant à la mise en place de la 4^{ème} Législature, des conseils provinciaux et communaux.

Relativement à la mise en œuvre du Programme politique quinquennal, les grandes réalisations seront mises en exergue tout au long de mon intervention.

Pour mettre en œuvre ce Programme politique du Chef de l'État, mon Gouvernement a adopté un cadre opérationnel quinquennal sur la base des 12 chantiers et 100 actions du Projet de société du Chef de l'État. Ce cadre référentiel servira de base à mon Gouvernement pour concrétiser les promesses du Chef de l'État faites au peuple tchadien.

Ayant le privilège de servir depuis plusieurs mois aux côtés du Président de la République, je mesure les ambitions patriotiques qui l'ont toujours animé et les exigences qui ont toujours accompagné sa confiance. Je sais aussi la rigueur et l'altruisme qu'il a toujours placé dans ses actions.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
Mesdames et Messieurs les Députés ;**

Comme mentionné plus haut, la présente Déclaration de politique générale est conçue sur la base du Projet de société ayant permis l'élection du Président de la République, Chef de l'État. Elle est construite autour de douze chantiers suivants :

1^{er} chantier : renforcer la paix, la réconciliation nationale et la sécurité ;

2^e chantier : réformer l'État et bâtir une république forte et juste ;

3^e chantier : promouvoir un État solidaire pour tous ;

4^e chantier : refonder le système éducatif et bâtir un plan ambitieux pour la jeunesse et les sports ;

5^e chantier : promouvoir les droits de la femme et son rôle dans la société ;

6^e chantier : développer une économie résiliente et diversifiée ;

7^e chantier : rendre l'eau et l'énergie accessibles à tous ;

8^e chantier : construire les infrastructures du désenclavement ;

9^e chantier : industrialiser notre agriculture et notre élevage ;

10^e chantier : poursuivre la modernisation de notre système de santé ;

11^e chantier : renforcer le rayonnement du Tchad à l'étranger et faire de la diaspora un véritable levier de développement ;

12^e chantier : promouvoir les merveilles culturelles et touristiques du Tchad.

PREMIER CHANTIER : RENFORCER LA PAIX, LA RÉCONCILIATION NATIONALE ET LA SÉCURITÉ

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Pour mettre en œuvre ce chantier, mon Gouvernement s'engage à poursuivre le dialogue politique et social.

Aussi, le Gouvernement poursuivra la révision de la coopération militaire et sécuritaire bilatérale, multilatérale avec les pays voisins et mettra en place une politique de coopération durable, garantissant la paix et la solidarité.

De même, pour affirmer davantage la souveraineté nationale, mon Gouvernement continuera la dénonciation, la renégociation ou la négociation des accords de coopération militaire avec les partenaires en tenant uniquement compte de leurs contributions effectives à nos besoins précis en matière sécuritaire, tout en renforçant notre indépendance opérationnelle et capacitaire.

Face aux besoins et défis sans cesse croissants de sécurité et pour que nos forces de défense et de sécurité soient toujours à même de protéger, avec efficacité et professionnalisme l'intégrité et la stabilité de notre territoire et participer à la sécurisation de la sous-région, mon Gouvernement réitère son engagement à les doter d'équipements modernes (terrestres, aériens, amphibie, ...).

En outre, en raison du contexte régional marqué par le banditisme transfrontalier, le terrorisme et les crises sécuritaires, nous devons redoubler de vigilance et faire en sorte que nos forces de défense et de sécurité soient prêtes à toute éventualité.

Dans le cadre du programme DDR, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement réaffirme sa volonté à mettre en œuvre ce programme tel que convenu dans l'accord de Doha.

L'insuffisance d'infrastructures de qualité constitue l'une des difficultés qui empêchent les forces de sécurité intérieure à accomplir avec professionnalisme et efficacité leurs missions régaliennes. Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement va procéder, durant le quinquennat, à la construction, à la réfection et à l'équipement des services et des commissariats de police dans toutes les provinces. Cela va améliorer leurs conditions de travail et de vie et accroître leur professionnalisme. Ainsi, le processus de rénovation des commissariats de police de la ville de N'Djaména et progressivement de ceux des provinces se poursuivra.

En plus de leurs missions régaliennes, les forces de défense et de sécurité seront mobilisées pour soutenir les initiatives humanitaires, sanitaires, agricoles, ainsi que tout autre initiative citoyenne.

Aussi, pour prévenir les conflits liés au foncier, mon Gouvernement doit jouer pleinement son rôle, faire respecter les lois et textes de la République et restaurer l'autorité et le prestige de l'Etat à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire. Ainsi, face aux conflits agriculteurs et éleveurs, aux conflits fonciers et communautaires, aux enlèvements des personnes avec demande de rançon, au grand banditisme et tout autre forme d'atteinte à l'intégrité de notre territoire, à l'autorité de l'Etat, à l'ordre public, à l'intégrité morale et physique et aux biens des personnes, mon Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour éradiquer ces phénomènes en impliquant tous les acteurs concernés et en appliquant la loi dans toute sa rigueur.

2^E CHANTIER : RÉFORMER L'ÉTAT, BÂTIR UNE RÉPUBLIQUE FORTE ET JUSTE

Dans le cadre de réforme de l'Etat, mon Gouvernement a lancé des grands projets structurants tendant à moderniser l'Administration publique. Il s'agit notamment de la sécurisation et de la dématérialisation des archives gouvernementales, la digitalisation du Journal officiel de la République, la mise en place d'une plateforme numérique de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme politique quinquennal et le renforcement de l'efficacité administrative.

Pour poursuivre cette réforme de l'État, Mon Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- l'audit de l'organisation des administrations publiques ;
- la révision des textes législatifs et réglementaires axés sur l'amélioration des règles de fonctionnement des services publics et des conditions de travail ;
- la professionnalisation et la modernisation des services publics de l'État ;
- l'application effective du bilinguisme dans l'Administration ;
- la réforme des mécanismes de passation des marchés publics ;
- la modernisation du parc automobile administratif ;
- la réduction du train de vie de l'État.

Au titre de la promotion des valeurs républicaines au sein de la société, mon Gouvernement s'engage à :

- renforcer l'autorité de l'État ;
- promouvoir le patriotisme et la citoyenneté ;
- promouvoir les valeurs d'intégrité, de redevabilité et d'impartialité au sein de la société ;
- renforcer les valeurs de justice, d'équité et d'inclusivité dans l'Administration publique ;
- poursuivre l'opérationnalisation des institutions découlant de la Constitution.

Pour renforcer l'indépendance et des moyens de la justice, il nous paraît judicieux et prioritaire de continuer la réforme de celle-ci en vue de la rendre plus efficace, performante, moderne et crédible. Mon Gouvernement s'attèlera à renforcer les moyens d'action de la justice pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Pour garantir une bonne gouvernance et lutter efficacement contre la corruption, l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption (AILC) a été créée par Ordonnance n° 007/PT/2023 du 1^{er} août 2023.

Pour permettre à cette autorité de jouer pleinement son rôle, mon Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour lui fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. La lutte contre la corruption est un élément substantiel à la construction d'une justice véritable et à la culture de la bonne gouvernance.

En ma qualité de Premier ministre, Chef du Gouvernement, je veillerai au respect des engagements du Chef de l'État inscrits dans son Projet de société en renforçant la

performance de l'Administration publique et l'effectivité de la gouvernance locale. Il s'agit de :

- institutionnaliser le contrat-cadre de performance à travers l'élaboration des mécanismes de suivi-évaluation de la performance de l'Administration publique, l'accélération du processus de renforcement des capacités nationales, le suivi systématique de la mise en œuvre de la politique gouvernementale ;
- simplifier les procédures administratives par la numérisation de tous les circuits de traitement des dossiers-;
- améliorer la professionnalisation de l'Administration territoriale par la mise en place de la Fonction publique locale, le renforcement de l'indépendance et de l'autonomie des collectivités autonomes, la promotion des administrateurs qualifiés dans l'Administration centrale et territoriale ;
- remettre le citoyen au centre de l'élaboration des lois et des politiques publiques à travers l'innovation digitale. Il s'agira notamment de l'opérationnalisation du Projet e-gouvernement, de la mise en place d'un mécanisme inclusif d'élaboration des lois et politiques publiques, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de mise en œuvre des lois et politiques publiques.

Avec la mise en place prochaine des conseils provinciaux et communaux, le Gouvernement mettra un point d'honneur à poursuivre les efforts en faveur de l'ancrage de la décentralisation à travers un transfert effectif des compétences et des ressources.

Dans ce registre, le Gouvernement, en adéquation avec les textes en vigueur, a signé le Décret N°0021/PR/PM/MATD/2025 du 21 janvier 2025, faisant des Gouverneurs des provinces des « Délégués du Gouvernement auprès des Provinces ».

3^E CHANTIER : PROMOUVOIR UN ÉTAT SOLIDAIRE POUR TOUS

Mon Gouvernement s'engage à renforcer les capacités opérationnelles du Fonds de solidarité nationale par la mise en place des textes résiduels et des mécanismes de gestion. Ce fonds sera alimenté par des contributions volontaires des entreprises, des citoyens et des organismes internationaux, ainsi que par une part des revenus générés par les ressources nationales. Le Fonds de solidarité nationale permettra de répondre aux besoins prioritaires des personnes vulnérables et en situation de crise.

Dans le même sillage, malgré les défis croissants, le Tchad a su faire preuve de solidarité et de résilience face à l'arrivée continue des réfugiés, après la reprise des conflits armés au Soudan en avril 2023, qui a entraîné l'afflux de 740 344 réfugiés soudanais et 216 337 retournés tchadiens.

Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré un plan national de réponse intégrée, visant non seulement à protéger et à assister les réfugiés et retournés, mais aussi à soutenir le développement et la résilience des provinces les plus touchées.

Durant les catastrophes et sinistres qu'a connu notre pays, nous avons entrepris des actions efficaces pour apporter une assistance à **1.137.582** personnes pour un montant global de quarante milliards (40.000.000.000) F CFA.

Ainsi, pour réduire au maximum les conséquences des inondations dans notre pays et tirant les leçons des effets néfastes du changement climatique, le Gouvernement continuera à mettre en place des actions anticipatoires.

Nous poursuivrons également la promotion de l'économie sociale et solidaire à travers un soutien financier et technique aux coopératives, aux associations et aux petites entreprises axées sur l'économie sociale, circulaire et communautaire.

De plus, nous consacrerons davantage de ressources pour rendre opérationnelle la couverture santé universelle, garantir la gratuité de l'accouchement et des premiers soins après la naissance, ainsi que l'inclusivité de l'enseignement, notamment aux personnes vivant avec un handicap.

4^E CHANTIER : REFONDER LE SYSTEME ÉDUCATIF ET BÂTIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS

A. REFONDER LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET UNIVERSITAIRE

L'éducation étant un des secteurs prioritaires, mon Gouvernement se doit de promouvoir une éducation de qualité, équitable, inclusive, résiliente et accessible à tous les enfants. Cela se traduira par l'amélioration de l'accès aux services de l'éducation (construction, rénovation et équipement des jardins d'enfants, écoles primaires, collèges et lycées, centres d'alphabétisation). L'accent sera mis sur la qualité et la prestation de service des enseignants de manière à améliorer significativement l'accès équitable à une éducation de qualité et la réussite des apprentissages scolaires de base pour toutes et pour tous, en particulier pour les filles et les enfants les plus vulnérables dont les enfants réfugiés et déplacés internes. Il en

sera de même pour les institutions universitaires et les centres de formation professionnelle et des métiers à travers la mise en adéquation de l'offre et la demande éducative afin de créer une main d'œuvre répondant aux besoins du marché de l'emploi. Le Gouvernement entend développer l'enseignement et la formation technique professionnelle en multipliant les structures d'accès sans occulter le numérique dans le projet éducatif national.

La transformation du système éducatif voulu par mon Gouvernement passe également par l'intégration des technologies innovantes dans les méthodes d'enseignement et de recherche, le développement des compétences numériques essentielles au profit des élèves et des enseignants.

Mon Gouvernement s'engage à **revaloriser le métier et le sacerdoce de l'enseignant** à tous les niveaux en améliorant la formation initiale et continue, en mettant en place un système de valorisation du métier.

Le Tchad est un pays dont le capital humain constitue la ressource essentielle et la force motrice du développement. Aussi, pour réussir les différentes réformes dans l'éducation, nous allons faire appel aux compétences de la diaspora pour nous aider dans la réussite de cette noble mission.


En ce qui concerne le bilinguisme, la mise en place d'un programme de requalification des enseignants dans la pédagogie des langues dès le niveau élémentaire permettra d'améliorer davantage la pratique du bilinguisme ainsi que la création et la mise en œuvre de programmes d'enseignement et d'apprentissage dès la maternelle.

A terme, le Gouvernement envisage la création d'un observatoire national du bilinguisme qui sera un cadre de collecte des données, d'analyse et d'échange sur la problématique du bilinguisme dans notre pays.

En vue de développer et inculquer la conscience nationale chez les jeunes, l'enseignement du civisme sera renforcé dans tous les ordres d'enseignement en mettant l'accent sur la pratique.

L'exécution du programme scolaire annuel fera également l'objet d'un suivi accru par l'élaboration et la mise en œuvre des outils et mécanismes performants d'évaluation des apprentissages et des enseignements. En effet, nous ne pouvons aspirer au développement sans un système éducatif performant et adapté aux besoins de notre pays en matière sociale et économique.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Gouvernement a entrepris la réforme de sa carte universitaire pour doter à terme chaque province d'une institution d'enseignement universitaire.



Par ailleurs, le Gouvernement a négocié et obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de 42 milliards de FCFA pour la construction et l'équipement des infrastructures de 4 institutions d'enseignement supérieur.

Dans le budget général de l'Etat, exercice 2025, le Gouvernement a prévu des lignes pour la réhabilitation et l'équipement des centres de formation technique et professionnelle, ainsi que la mise en œuvre des projets de construction de l'Université Virtuelle du Tchad, la réhabilitation de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Université de N'Djaména.

En lien avec le développement numérique, la digitalisation de l'enseignement est au centre des préoccupations de mon Gouvernement qui a entrepris l'élaboration de la stratégie et d'un grand projet à l'attention des bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement a construit et réhabilité des Centres de Formation Technique et Professionnelle, un centre des métiers, des centres de formation professionnelle, ainsi que des lycées techniques industriels. Il a également mobilisé un financement de la Coopération française du Fonds Equipe France d'appui à la formation professionnelle au Tchad qui vise à améliorer la qualité des formations et de la gouvernance dans les institutions d'enseignement supérieur.

Nous réaffirmons notre volonté à déployer à temps et en quantité suffisante les œuvres universitaires afin de couvrir les besoins des étudiants des différentes universités et écoles professionnelles. Nous poursuivrons la construction et la rénovation des infrastructures universitaires en intégrant la dimension numérique pour renforcer l'enseignement à distance. Les programmes des enseignements supérieurs et professionnels seront davantage adaptés aux besoins des marchés d'emploi nationaux, sous régionaux et internationaux afin de faciliter l'accès et la création d'emplois, y compris dans le numérique et le développement des différentes filières de notre économie.

B. BÂTIR UN PLAN AMBITIEUX POUR LA JEUNESSE ET LES SPORTS

Il s'agit de faciliter l'accès et la création d'emplois et de rendre performantes les disciplines sportives.

S'agissant de l'accès et la création d'emplois, nous mettrons en œuvre la promesse du Président de la République relative à la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'abattement fiscal pour encourager les entreprises à accompagner l'insertion professionnelle des jeunes.

Aussi, pour développer des structures d'économie sociale et solidaire favorisant l'entrepreneuriat collectif, renforcer le mécanisme d'accompagnement et de financement pour soutenir les jeunes entrepreneurs et mettre en œuvre des formations adoptées aux besoins du marché pour garantir l'employabilité des jeunes et leur insertion professionnelle durable, mon Gouvernement s'engage à revoir les dispositifs de l'initiative de 50.000 emplois afin de les rendre plus efficace.

Un programme de masse sera également créé pour permettre **le recyclage technique au profit des jeunes**. Ce programme permettra de soutenir et/ou de créer des écoles de métiers de référence, faisant la promotion des compétences de notre jeunesse. Le Gouvernement entend, dans la même optique, faire intégrer le leadership, l'entrepreneuriat et le développement personnel dans les curricula scolaires.

Le Gouvernement s'engage à rendre performantes les disciplines sportives pour créer des emplois et booster l'économie.

Désormais, toutes les disciplines sportives (football, handball, basketball, judo, volleyball...) devront recevoir des ressources nécessaires à leur développement pour décoller en fonction de leur performance à faire flotter les couleurs du pays sur le plan international.

Tout en laissant la latitude aux différentes fédérations sportives de s'administrer conformément aux règles édictées par les instances internationales, l'État sera plus regardant sur l'emploi des subventions octroyées afin d'exiger plus de résultats. En même temps, le Gouvernement va entamer la réhabilitation des stades omnisports et la construction de nouvelles infrastructures dans toutes les provinces dans le but de permettre aux jeunes tchadiens de faire valoir leurs talents dans les différentes disciplines sportives et de faire de notre pays une grande nation des sports.

Aussi, le Gouvernement va bientôt lancer, en sus du stade de Mandjaffa, le chantier de construction d'un 2^e stade omnisports de classe internationale à N'Djaména, doté

d'infrastructures adaptées à la pratique de tous types de sports et à la préparation de nos sportifs à toutes les compétitions internationales, ainsi qu'à l'accueil d'évènements sportifs majeurs. La professionnalisation des fédérations sportives de notre pays et la promotion de l'industrie du sport en sont un préalable.

5^E CHANTIER : PROMOUVOIR LES DROITS DE LA FEMME ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ

Nous réitérons notre engagement à respecter les dispositions constitutionnelles relatives à l'égalité des citoyens devant la loi, sans distinction de sexe, à veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et à assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique et à promouvoir ses droits politiques par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions et les administrations publiques.

Ainsi donc, mon Gouvernement continuera à veiller au respect strict des dispositions de l'Ordonnance N° 012/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives ratifiée par la Loi N° 022/PR/2018 du 05 novembre 2018. Cette ordonnance accorde un quota d'au moins 30% aux femmes dans les fonctions électives et nominatives.

A titre d'illustration, l'application de cette loi s'est concrétisée par une augmentation substantielle de la proportion des femmes, atteignant 34% à l'Assemblée nationale et 32,43% dans mon Gouvernement.

Le Gouvernement appelle le secteur privé à se conformer aux dispositions de l'Ordonnance 12 suscitée.

Les actions d'octroi de crédits et de financement des initiatives des jeunes, priorisant les candidatures féminines pour relever le défi de l'égalité femmes-hommes vont se poursuivre. Le Gouvernement appuiera également les associations qui participent à la formation et à l'encadrement des femmes en vue de parvenir à leur autonomisation socio-économique.

De même, afin de renforcer l'autonomisation économique des femmes, le Gouvernement a adopté en date du 16 septembre 2024 le Décret n° 0555/PR/PM/MCI/2024 fixant les modalités d'organisation et du fonctionnement de la Chambre nationale de l'entrepreneuriat féminin du Tchad (CNEF). Aussi, le Gouvernement s'emploiera à faire adopter la Stratégie nationale de l'entrepreneuriat féminin pour renforcer l'autonomisation économique des femmes.

Comme promis par le Président de la République, Chef de l'État, le Département de la Fonction publique sera instruit à l'effet d'étudier la possibilité d'introduire une dose de quota pour le recrutement des femmes à la Fonction publique. Nous envisageons de réduire les inégalités socioéconomiques entre les hommes et les femmes d'au moins 30% durant les 4 prochaines années. Pour être réaliste, ces objectifs ne peuvent être atteints que si nous créons les meilleures conditions pour inscrire nos filles à l'école et les y maintenir.

Dans le cadre de l'accompagnement et de la prise en charge holistique des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG), le Gouvernement a créé 10 nouveaux centres intégrés de services multisectoriels (CISM). Tous ces dispositifs mis en place en 2024, ont permis à porter assistance à 8.624 survivants.

En perspective, le Gouvernement entend revoir le dispositif actuel au sein de la Maison nationale de la femme et des centres intégrés mis en place avec l'appui des partenaires afin d'avoir une approche unique et harmonisée sur l'ensemble du territoire pour une prise en charge adéquate. Des nouveaux centres intégrés de services multisectoriels (CISM) seront mis en place dans les provinces.

Toujours dans le cadre de la lutte contre les VBG, le Gouvernement a adopté l'Ordonnance N°003/PR/2025 du 21 janvier 2025 portant protection et répression des violences à l'égard des femmes et des filles en République du Tchad. La prise de cette ordonnance constitue une avancée majeure pour sanctionner les auteurs des actes de violences à l'égard des femmes.

Enfin, dans le domaine de la promotion de l'excellence féminine, le Gouvernement poursuivra ce programme déjà entamé. A ce titre, des prix d'excellence dédiés à 12.000 meilleures filles sont prévus durant le quinquennat. Aussi, une enveloppe de 1.500.000.000 F CFA est allouée dans le budget 2025 pour appuyer la gratuité de la scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'enfance, la Politique nationale de protection de l'enfant (PNPE) a été adoptée par décret n° 0225/PR/PM/MFPE/2024 du 05 août 2024 et des efforts sont en cours pour l'adoption du code de protection de l'enfant. Le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre la politique nationale de protection de l'enfant.

6^E CHANTIER : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE ET DIVERSIFIÉE

Durant ces huit derniers mois, le Gouvernement a intensifié sa collaboration avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux tels la Banque Mondiale, la BAD, l'UE, l'AFD,

les Agences des Nations-Unies et le Fonds Monétaire International (FMI) afin de garantir un niveau de financement extérieur conséquent pour continuer à soutenir l'économie. Le coût global de ces projets approuvés se chiffre à **365.273.640.000 F CFA**.

Dans cette dynamique, le Gouvernement s'engage à améliorer la stabilité macroéconomique. A ce titre, il sera question entre autres de :

- renforcer la stabilité de la politique budgétaire ;
- soutenir le contrôle permanent et efficace des lois des finances (lois de règlement) ;
- poursuivre le déploiement du Système intégré de la gestion des finances publiques (SIGFIP) ;
- mettre en place un système plus élaboré pour maîtriser les recettes minières.

Il sera également question de relancer la politique nationale d'investissement. Cette stratégie permettra d'attirer des capitaux neufs et nécessaires. C'est pourquoi, nous nous engageons à améliorer le climat des affaires par la simplification et la digitalisation des procédures, l'offre d'une flexibilité fiscale et la révision de la charte nationale des investissements. Dans le même chapitre, le partenariat public-privé et la promotion des financements alternatifs par la protection judiciaire seront renforcés.

Aussi, certaines provinces du Tchad seront transformées en pôles industriels et économiques, créateurs d'emplois et sources d'opportunités. Ce projet de redynamisation économique des territoires est la clé pour passer d'une économie de rente à une économie diversifiée et innovante.

Nous allons également mettre en place un Grand plan industriel dans le cadre du Programme national de développement (PND) « Tchad connexion 2030 » et nous appuyer sur les sept Zones économiques spéciales créées.

Par ailleurs, le Gouvernement entend créer une caisse de dépôts et de consignation. La création de cette caisse permettra à l'État de mobiliser et sécuriser l'épargne populaire pour financer des projets d'avenir, notamment dans le logement et le soutien aux entreprises.

Nous allons favoriser l'émergence des start-up à travers un **start-up act** qui alliera une politique de renforcement de capacités, de démocratisation des hubs d'innovation et d'assouplissement réglementaire. Il sera aussi créé des maisons des entrepreneurs dans chaque province afin de favoriser le développement d'entreprises locales. Chaque année, des prix seront remis aux dix projets les plus innovants développés en leur sein. Cette action sera suivie par la création d'un fonds prioritaire pour

l'entrepreneuriat de croissance sur le quinquennat. Ce Fonds sera le moteur du développement des PME-PMI et des acteurs du secteur informel, en leur fournissant un soutien technique et un accompagnement au secteur informel notamment la Chambre de commerce. Notre ambition est de transformer le secteur privé tchadien en un écosystème dynamique, propice à la croissance économique et à la création d'emplois durables.

7^E CHANTIER : RENDRE L'EAU ET L'ÉNERGIE ACCESSIBLES À TOUS ET AUGMENTER LA PRODUCTION DES HYDROCARBURES

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Dans le secteur de l'eau et de l'énergie, mon Gouvernement a, durant les huit mois passés, entrepris des actions phares qui se résument comme suit :

- **Dans le domaine de l'eau :**

- la pose de pierre des travaux du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de N'Djamena avec un co-financement Invest Internationale, AFD, Union Européenne et Tchad ;
- la remise en état de 200 ouvrages d'eau potable (forages équipés des pompes à motricité humaine, adductions d'eau potable, etc.) ;
- la réhabilitation et la rétrocession de la gestion des 18 systèmes d'adduction d'eau potable à la Société Tchadienne des Eaux (STE) ;
- la reprise des travaux de réalisation des douze chantiers d'adductions d'eau potable dans les provinces ;
- la construction des nouveaux forages et extensions des réseaux de distribution d'eau à N'Djamena et dans d'autres villes ;
- la réalisation des forages et autres ouvrages de stockage, d'adduction supplémentaires ayant permis d'accroître la production d'eau de la ville d'Abéché de 6.000 m³ à 12.000 m³/jour et probablement 15.000 m³ d'ici la fin du mois de février 2025 ;
- la réalisation de 286 forages équipés de pompes à motricité humaine et de 38 mini-AEP ;
- la réalisation des études topographiques, environnementales et sociales et l'excavation sur 8 km de tranchée dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Amdjarass à travers le barrage de Kariari sur financement des Emirats Arabes Unis.

- **Dans le domaine de l'énergie :**

- le lancement du Projet d'accélération de l'électrification au Tchad avec financement de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Société Financière Internationale ;
- l'opérationnalisation des nouvelles centrales électriques (Iriba, Guéreda, Tiné, Fianga et Léré) ;
- la mise en marche des centrales électrique aux arrêts (Ati, Gounou-Gaya, Lai) ;
- l'adoption de Pacte National d'Energie par les bailleurs qui s'élèvent à 1.950 millions de Dollars ;
- l'acceptation du Tchad dans le cadre du Projet régional pour le développement de l'énergie renouvelable distribuée en Afrique pour l'électrification rurale ;
- l'implantation de 7.000 lampadaires dans la ville de N'Djamena sur les 10.000 prévus ;
- la distribution des kits solaires de 10 Watt dans le cadre du Projet PAEET sur financement de la Banque mondiale ;
- la remise en marche de 10 générateurs des centrales de la SNE pouvant injecter environ 65 MW à Djambalbar et Farcha ;
- la dotation de la centrale de Biltine de 2 générateurs totalisant 1.8 MW ;
- l'injection de 12 MW solaire depuis la centrale de ANDA sur le réseau de N'Djamena ;
- le lancement des travaux de construction de la centrale solaire avec la société Emiratie GSU de 50 MW ;
- l'acquisition par le Tchad, du siège de l'Initiative Africaine sur les Energies Renouvelables ;
- la réalisation de cinq études de faisabilité de l'électrification au Tchad et la zone transsaharienne dans le cadre de Desert To Power ;
- l'inauguration de la mini-centrale solaire de Mandalia dans le cadre du projet du partenaire avec le PNUD.

En termes de perspectives, mon Gouvernement envisage, à court et moyen terme, les actions suivantes :

- **Dans le domaine de l'eau :**

- la réhabilitation des châteaux et extensions des réseaux dans la ville de N'Djamena ;
- la réalisation des forages équipés des pompes à motricité humaine (PMH) et adduction d'eau potable (AEP) ;
- la finalisation des travaux de la première phase du projet Bithea 2 ;
- la réhabilitation des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du Territoire ;
- la finalisation de 55 km d'excavation de la tranchée et la commande des tuyaux PHD 315 et les équipements électromécaniques Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville d'Amdjarass à travers le barrage de Kariari sur financement des Emirats Arabe Unie.

• **Dans le domaine de l'énergie :**

- l'hybridation de 12 centrales SNE au solaire dans le cadre du projet de la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ;
- l'électrification de 200 villes secondaires avec des mini-réseaux solaires avec la Société Financière Internationale et la Banque Mondiale (SFI/BM) ;
- l'interconnexion Tchad - Cameroun avec 100 MW ;
- l'implantation des lampadaires dans les Chefs lieu de toutes les provinces ;
- la finalisation des travaux de réhabilitation de la centrale d'Amtiman ;
- la finalisation de la nouvelle centrale solaire d'Amdjaras et d'Amzoer ;
- la dotation des centrales de la SNE des nouveaux générateurs ;
- la finalisation du projet DENALI à Djarmaya de 32 MW HFO ;
- la finalisation du projet solaire de ANDA de 30 MWc + 20 MWh ;
- la finalisation des travaux de la centrale solaire avec la société Emiratie GSU de 50 MW ;
- la finalisation des travaux de la centrale solaire hybride de 5 MW à Moussoro et Amtiman avec le partenaire ZIZ Energie ;
- la construction de la centrale solaire de 30 MWc + 60 MWh à Ambougna sur financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet RESPITE ;
- la reprise de la discussion sur le Projet de l'interconnexion électrique Tchad-Nigéria ;
- la finalisation de la négociation de la deuxième phase du Projet Lampadaire Solaire dans le cadre du partenariat-public-privé avec la Société SOL Tchad (pour 20 000 lampadaires) ;
- le lancement des travaux de construction du siège de l'Initiative Africaine sur les Energies Renouvelables.

Par ailleurs, dans le domaine de la production pétrolière, le Président de la République a pris le ferme engagement d'accélérer et d'augmenter la production, maximisant ainsi l'utilisation du Pipeline Tchad-Cameroun. La mission du Gouvernement consistera à déployer les ressources requises afin de faire aboutir diligemment ce projet qui boostera suffisamment notre économie et le développement de notre pays. Pour préserver les intérêts supérieurs de notre pays dans ce secteur, nous allons revoir les rôles et la position de nos entités afin qu'elles puissent assumer leurs rôles avec clairvoyance et efficacité.

Pour assurer et pérenniser le stockage des produits finis, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts d'extension des capacités de la Société de raffinage de N'Djaména (SRN) tout en finalisant le projet de construction de la deuxième raffinerie et opérationnaliser la réserve stratégique qui vient compléter ces mesures. Ces actions visent à garantir et à sécuriser la disponibilité des produits.

De ce qui précède, nous œuvrerons, sans relâche, à faire du Tchad un pays où l'eau et l'électricité ne seront plus un luxe.

8^E CHANTIER : CONSTRUIRE LES INFRASTRUCTURES DE DÉSENCLAVEMENT

Le Gouvernement a inscrit le désenclavement du pays comme une priorité de son action. Ainsi, il a assuré la poursuite des projets de construction et de réhabilitation des routes reliant certaines provinces et la construction des ponts.

Dans la même veine, il continuera à mettre un accent particulier sur l'entretien du réseau routier existant et la construction de routes qui passera de 3000 à 7000 km durant le quinquennat. Une attention particulière sera accordée au respect de la réglementation routière afin d'assainir le milieu des transports et faciliter la circulation, en toute sécurité, des personnes et des biens.

Pour assurer la durabilité du patrimoine routier, un Secrétariat d'État en charge de l'Entretien Routier a été créé.

Pour continuer à densifier le réseau routier, mon Gouvernement s'attèlera à concrétiser les six nouveaux projets approuvés, faisant partie du réseau prioritaire à construire, pour un linéaire total de 556 km visant le désenclavement intérieur (liaisons entre Chefs-lieux des provinces et départements).

Mon Gouvernement s'attèlera à concrétiser la création de cinq (5) ports secs dotés de zones logistiques de pointe et intégrés à des zones franches industrielles, équipées de technologies de pointe pour le traitement et la logistique des marchandises comme annoncé lors de mon premier passage devant le Conseil national de Transition. Le but est de faire du Tchad un hub logistique pour l'Afrique centrale.

Le forum international des infrastructures du Tchad, tenu **du 18 au 20 février dernier** à N'Djaména permet ainsi de mobiliser les acteurs du secteur autour des projets structurants pour booster le développement du Tchad.

Pour faciliter la circulation dans la capitale, il sera créé un grand réseau de transport en commun afin de réduire les embouteillages et les accidents de voies publiques. Ainsi, il est prévu pendant le quinquennat, la création du Bus Rapid Transit (BRT) de N'Djaména qui conduira à la construction des infrastructures dédiées et à l'acquisition des moyens roulants et équipements.

Par ailleurs, nous continuerons également les investissements nécessaires pour minimiser les risques d'inondations dans notre pays.

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le Gouvernement a entrepris des actions fortes, notamment :

- l'élaboration de la politique foncière nationale du Tchad, validée en Conseil de Cabinet ;
- la réhabilitation et la construction de la digue de 30 km linéaires dans la Commune du 9^{ème} Arrondissement de la ville de N'Djaména pour lutter contre les inondations et protéger la population d'éventuelles catastrophes ;
- la réalisation en cours des travaux d'urgence pour le drainage des eaux pluviales ;
- la mise en place d'un Projet intégré pour la Lutte Contre les Inondations et la Résilience Urbaine (PILIER) financé à hauteur de 150 millions de dollars pour une période de 6 ans. Les réalisations concrètes du Projet ont amélioré le bien-être de la population (curage des caniveaux dans la ville de N'Djaména, acquisition des motopompes de 1.500 m³ par heure pour la mairie de N'Djaména, fourniture des matériels d'urgence au profit des sinistrés pendant la période des inondations) ;
- la signature d'un partenariat avec *Qatar Charity* pour la construction de 5.500 logements sociaux dans la ville de N'Djaména et en provinces.

Aussi, mon Gouvernement poursuivra le processus d'opérationnalisation du Guichet et de la Sécurité Foncière qui a pour vocation principale de générer de ressources financières et de sécuriser les documents fonciers afin de lutter contre les faux, les usages de faux et de limiter la déperdition des recettes foncières.

En matière de construction des infrastructures urbaines et de drainage des eaux pluviales, mon Gouvernement entend réaliser des investissements dans le cadre des projets PILIER et Barh Linia, notamment la construction des logements de différents types.

En définitive, la vision du Gouvernement est d'assurer l'accès aux infrastructures en quantité et en qualité par la densification du réseau des voies bitumées dans la capitale et dans les autres villes afin de diminuer le coût des transports, assurer la bonne circulation des personnes et des biens et de dynamiser notre économie.

9^E CHANTIER : INDUSTRIALISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

L'agriculture dont dépend une partie considérable de notre économie, compte parmi les priorités du Gouvernement et du quinquennat du Président de la République, Chef de l'État.

Ainsi, durant les huit mois passés, le Gouvernement a réalisé les actions suivantes :

- 2.480 ha dont 80 ont été réhabilités à N'Djamena Farah et 2.400 ha de polder en cours de réhabilitation au Lac (800 ha dans le polder de Bérim et 1.600 ha à Mamdi) ;
- 5.000 tonnes d'engrais NPK, 6.140 tonnes d'Urée et 4 tonnes de semences de riz sont en cours de réception dans le cadre de la campagne agricole 2025-2026 ;
- 2.782 tonnes de semences toutes espèces confondues produites par les groupements semenciers sont certifiées ;
- 1.085 litres d'insecticides, 390 kg de fongicides, 115 kits de protection et 338 pulvérisateurs à pressions entretenues sont fournis par le projet RePER (FIDA) ;
- 486 ha sont en cours d'exploitation en riziculture de contre-saison pour une production attendue d'environ 1.450 tonnes ;
- 01 centre national de spécialisation sur le blé a été créé.

Sur la base du Projet de société du Chef de l'Etat et grâce au concept « **les Tchadiens nourrissent les Tchadiens** » qui sera mis en place, le Gouvernement mobilisera toutes les ressources existantes en vue de réduire la dépendance alimentaire de notre pays d'ici à quatre (4) ans pour garantir la sécurité alimentaire de tous les Tchadiens à travers le développement des filières durables « **du champ à l'estomac** ».

Durant ce quinquennat, nous poursuivrons nos efforts à rendre le secteur agricole moderne et rentable par :

- l'utilisation de drones agricoles pour surveiller les cultures, détecter les maladies et optimiser l'irrigation ;
- l'utilisation des capteurs intelligents dans les champs pour mesurer l'humidité du sol, la température et ajuster l'arrosage automatiquement ;
- la mise en place des systèmes intelligents d'irrigation contrôlés par Intelligence Artificielle pour éviter le gaspillage d'eau.

En outre, la réforme du secteur permettra d'assurer la concertation et l'harmonisation des trois grands réseaux d'acteurs que sont **les entreprises privées, la société civile avec les associations de producteurs, les coopératives et les ONG et l'État en tant que régulateur**. Pour rendre l'agriculture durable et intensive à tous les niveaux, en toute saison et dans toutes les provinces, nous allons procéder à des incitations financières innovantes, basées sur une gestion efficiente et préventive des risques agricoles, la valorisation des productions locales, la mise en place d'une caisse nationale de prévoyance agricole, la création d'un mécanisme effectif de gestion des risques agricoles.

De même, le Gouvernement procédera au cours du quinquennat à la réhabilitation de quelques aménagements hydroagricoles de différentes fermes et de ranchs à travers le pays. La relance de la Société de Développement du Lac (SODELAC) et la mise en place d'une véritable banque agricole sont inscrites dans le même chapitre. Il en sera de même des aires protégées non opérationnelles.

Le secteur de l'élevage, avec un cheptel estimé à 150 millions de têtes, constitue l'une des mamelles de l'économie du Tchad et une des priorités inscrites dans le Projet de société du Chef de l'Etat.

Ainsi, dans le cadre de l'exécution du Programme politique du Chef de l'Etat relatif au développement et à la modernisation de la production animale, le Gouvernement a réalisé durant les huit mois précédents, les actions suivantes :

- Dans le domaine de la vaccination et lutte contre les maladies animales :
 - o une campagne de vaccination massive a permis d'immuniser 3.397.284 bovins, 20.408.871 petits ruminants, 1.398.437 dromadaires et 640 chiens, contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR), les maladies telluriques et la rage ;
 - o une distribution de médicaments vétérinaires essentiels pour lutter contre les maladies parasitaires animales.
- Concernant la création et le renforcement des structures vétérinaires, 12 unités vétérinaires et 48 parcs de vaccination ont été réhabilités ou construits.
- Quant à l'encadrement et l'appui aux éleveurs, le Gouvernement a acquis et distribué 23.036 tonnes d'aliments bétail pour un coût global de 6.700.000.000 FCFA au profit des ménages d'éleveurs et agro-éleveurs se trouvant dans les provinces ciblées, à savoir, le Batha, le Bahr-el-Ghazal, le Hadjer-Lamis, le Kanem et le Ouaddaï ;

Aussi, pour poursuivre l'œuvre déjà engagée, le Gouvernement s'engage à entreprendre entre autres les actions suivantes :

- créer trois complexes laitiers (Ati, Am-timan, Kalaït) et opérationnaliser un existant (Mandalia, complexe industriel) ;
- renforcer la recherche dans le secteur (nutrition, génétique et santé animale) ;
- renforcer les moyens de prévention et de prise en charge des maladies zoonotiques ;
- créer les périmètres pastoraux et développer les cultures fourragères (Ifenath/Batha, Bachom/Hadjer-Lamis, Nord Kanem) ;
- créer les complexes industriels des abattoirs (Batha, Ouaddaï, Ennedi-Est) et opérationnaliser l'existant (Djarmaya) ;
- doter le Tchad d'un code pastoral ;
- développer une stratégie de gouvernance des conflits liés aux ressources naturelles (agriculteurs/éleveurs/pêcheurs) résultant du changement climatique et de l'explosion démographique ;
- installer quatre unités industrielles de production d'aliments du bétail (Lac, Mandoul, Salamat et Wadi-Fira).

Dans le domaine de la pêche, le Gouvernement développera des actions pour renforcer la chaîne des valeurs dans ce secteur. Concrètement, les actions suivantes seront entreprises :

- construire et équiper quatre débarcadères pour la conservation des poissons (Bol, Boum Kébir, Lougone Gana et Bousso) ;
- réhabiliter huit débarcadères (Guitté et Mahada, Léré, Sarh, Kouno, Yao, Bongor, 6^{ème} Arrondissement de N'Djaména) ;
- construire et équiper trois marchés à poissons (Guitté, N'Djaména Bilala, 10^{ème} Arrondissement de N'Djaména) ;
- construire et équiper deux centres d'alevinage pour produire des semences halieutiques de qualité (Mani, Maïlao) ;
- construire et équiper une station de recherche en aquaculture à Linia.

Bref, le Gouvernement œuvrera à assurer la diversification de l'économie nationale par l'industrialisation à grande échelle de l'élevage et de l'agriculture pour une atteinte rapide de la souveraineté alimentaire. Pour y parvenir, le Gouvernement entend limiter la commande des tracteurs pour privilégier celle de petits matériels (motoculteurs, charrues, charrettes...), qui sont plus pratiques et économiques.

10^E CHANTIER : POURSUIVRE LA MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Nous allons œuvrer à améliorer considérablement les services de santé en mettant l'accent sur la poursuite du renforcement de notre système de santé. A ce titre, le Gouvernement a inscrit au budget 2025 :

- une augmentation passant de 123 milliards en 2024 à 125 milliards en 2025 ;
- une forte contribution de financement des partenaires techniques et financiers à hauteur de 31.796.651.784, soit 20% du budget de l'Etat hormis la contribution à la réponse à la crise de l'Est.

Sur le plan de renforcement des infrastructures sanitaires, mon Gouvernement a construit cinq (05) hôpitaux de district, quatre (04) hôpitaux provinciaux, quinze (15) Centres de santé, neuf (09) points d'entrée et des urgences CHU-RN, un (01) local pour le Laboratoire de biosécurité et des épidémies (LaBiEPO) et un (01) Centre des Opération d'Urgence en Santé publique.

Pour rendre ces infrastructures opérationnelles et renforcer celles existantes, le Gouvernement les a dotées d'équipements modernes et d'intrants.

Le Gouvernement fait de la prévention un pilier de la politique nationale de santé en renforçant la capacité vaccinale et les activités de promotion de la santé. A titre illustratif :

- en 2024, le pays a atteint la couverture en Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide de Longue Durée d'Action (MIILDAs) avec un taux de 64 % ;
- en 2025, le Ministère de Santé publique dispose de 1,6 million de MIILDAs ;
- trois nouveaux vaccins contre le paludisme, le Rota-virus (diarrhée aigüe) et PCV (pneumonie).

Dans une logique de continuité, le Gouvernement s'attèlera à :

- renforcer la gouvernance, le leadership et la coordination des interventions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- accroître progressivement le financement du système de santé pour se conformer aux engagements d'Abuja ;
- développer des ressources humaines de la santé aussi bien en quantité qu'en qualité. A ce titre, le Gouvernement augmentera le ratio médecin par habitant de 1 médecin pour 18.000 habitants en 2024 à 1 médecin pour 10.000 habitants en 2029 et 1 pharmacien pour 158.000 habitants en 2024 à 1 pharmacien pour

10.000 habitants en 2029. Le Gouvernement poursuivra la formation des spécialistes dans les domaines suivants : médecins anesthésistes, neurochirurgiens, psychiatres, psychologues, pharmaciens hospitaliers, oncologues... ;

- poursuivre la construction des infrastructures sanitaires, doter les formations médico-sanitaires en équipements techniques appropriés, appliquer et respecter strictement la carte de construction des infrastructures sanitaires élaborée par le Ministère en charge de la Santé publique ;
- rendre disponible les médicaments et autres produits de santé (consommables médicaux) ;
- finaliser le projet de construction d'un centre national de prise en charge du cancer.

Par ailleurs, nous poursuivrons l'amélioration des capacités nationales de riposte aux épidémies par le déploiement des Centres d'opération d'urgence en santé publique (COUSP) dans les provinces, ainsi que le renforcement de la capacité logistique des équipes d'intervention rapide dans chaque province et districts à haut risque.

Nous continuerons nos efforts pour porter le taux de couverture en Moustiquaires imprégnées d'insecticides de longues durées d'action (MIILDA) à 100% en 2027.

Enfin, nous allons progressivement rendre opérationnelle la Couverture santé universelle (CSU) pour améliorer l'accès de nos concitoyens aux soins de santé.

Le Gouvernement fera tout pour garantir un meilleur accès aux structures sanitaires et aux soins de santé de qualité à tous les citoyens d'ici la fin du quinquennat. Cet engagement repose sur une culture des résultats adossés à des évaluations fréquentes de performance et de redevabilité. Aussi, le Ministère de la Santé publique s'attellera-t-il à faire de la recherche un axe fondamental qui sous-tendra les grandes décisions en la matière.

11^E CHANTIER : FAIRE RAYONNER LE TCHAD À L'ÉTRANGER ET IMPLIQUER LA DIASPORA DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Sous le leadership du Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, le Tchad a franchi une étape importante dans l'affirmation de sa souveraineté en dénonçant l'accord de coopération militaire avec la France aboutissant au départ des troupes françaises du territoire national.

S'inscrivant dans cette logique, mon Gouvernement œuvrera pour faire de la politique étrangère du Tchad une politique visant à préserver et renforcer la souveraineté nationale du pays, particulièrement face aux défis sécuritaires et géopolitiques qui marquent la région du Sahel et de l'Afrique centrale. Plusieurs axes stratégiques sont privilégiés pour consolider cette souveraineté :

- Sécurisation des frontières et de la région : le Tchad continue de jouer un rôle crucial dans la gestion des crises sécuritaires dans le Sahel, notamment face aux groupes terroristes comme Boko Haram et les groupes affiliés à Al-Qaïda. En tant que leader dans la Force multinationale mixte (FMM) et dans d'autres initiatives de sécurité régionales, le Tchad renforce sa position géopolitique, tout en défendant fermement sa souveraineté face aux ingérences extérieures.
- Diplomatie régionale proactive : le Tchad poursuit une diplomatie active avec ses voisins et au sein des organisations régionales comme l'Union Africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). L'objectif est de renforcer la stabilité régionale tout en défendant l'autonomie stratégique du pays, en évitant la dépendance excessive à des puissances étrangères tout en recherchant des alliances bénéfiques.
- Autonomie dans la gestion des ressources naturelles : le Tchad met l'accent sur la gestion autonome de ses ressources naturelles, notamment le pétrole, tout en diversifiant son économie pour réduire sa dépendance à un secteur unique. Cela permet de garantir une stabilité économique tout en assurant la souveraineté du pays sur ses ressources.

Mon Gouvernement s'engage à faire de la diaspora tchadienne un des leviers importants de sa politique de développement. A cet effet, mes priorités seront de :

- mobiliser la diaspora tchadienne pour qu'elle joue un rôle clé dans le développement du pays. Le Tchad possède une diaspora dynamique et influente à travers le monde, notamment en Europe, en Afrique de l'Ouest, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord. Pour exploiter pleinement ce potentiel, plusieurs initiatives ont été mises en place ;
- encourager la diaspora à investir dans des projets économiques au Tchad, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, des technologies et des énergies renouvelables. Des politiques incitatives, notamment fiscales, sont mises en œuvre pour attirer les investissements de la diaspora et faciliter leur retour au pays pour y développer des entreprises.
- renforcer les relations avec la diaspora en mettant en place plusieurs mécanismes pour maintenir un lien fort, notamment à travers des forums de la diaspora et des plateformes de dialogue. Ces espaces permettront de faciliter les échanges, de partager les projets de développement du pays et de renforcer la coopération entre l'État et la communauté tchadienne à l'étranger.

- développer le partenariat en matière de transfert de compétences et de technologie : l'implication de la diaspora ne se limite pas à l'aspect financier, mais inclut également un transfert de compétences crucial pour la modernisation du pays. Les professionnels tchadiens vivant à l'étranger, dans des secteurs comme l'éducation, la santé, les technologies de l'information et la gestion publique, seront encouragés à partager leur expertise avec le Tchad. Le Gouvernement met en place des programmes visant à favoriser l'accueil de ces compétences et leur participation active dans les projets de développement du pays.
- valoriser la culture et les liens historiques avec la diaspora : le Gouvernement tchadien mettra également en avant la dimension culturelle en encourageant les membres de la diaspora à contribuer à la préservation et à la promotion de l'identité tchadienne à travers le monde. La diaspora joue ainsi un rôle clé dans la projection du Tchad à l'échelle internationale et dans la préservation des valeurs culturelles nationales.

Dans le cadre de la consolidation des partenariats stratégiques et diplomatie économique, le Gouvernement mettra en place une diplomatie qui se veut inclusive et diversifiée, en renforçant ses partenariats avec des pays émergents, tout en maintenant des relations solides avec ses partenaires traditionnels. La politique étrangère du Tchad cherchera également à utiliser ses relations diplomatiques pour attirer des investissements qui bénéficieront au pays. Il s'agira de :

- diversifier les partenariats économiques : le Tchad cherchera à diversifier ses relations diplomatiques en établissant des partenariats avec des pays d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Ouest, tout en consolidant ses liens avec des pays comme la France, les États-Unis, et les Émirats Arabes Unis. Ces partenariats viseront à attirer des investissements étrangers et à faciliter l'accès de la diaspora à des opportunités économiques dans le pays.
- renforcer la diplomatie économique et les négociations pour des projets d'infrastructures : le Tchad mettra en avant des négociations pour des projets d'infrastructures stratégiques et des initiatives de développement durable. Cela inclut la construction de routes, de réseaux d'électricité et d'eau potable, ainsi que des initiatives pour moderniser les villes et les zones rurales.

12^E CHANTIER : PROMOUVOIR LES MERVEILLES CULTURELLES ET TOURISTIQUES DU TCHAD

Le Tchad est le berceau des civilisations millénaires qui regorge un patrimoine culturel d'une richesse inestimable et des sites touristiques d'une beauté remarquable. Pour valoriser ses patrimoines culturels et ses merveilles touristiques, le Tchad a

organisé et participé à plusieurs évènements culturels aux niveaux national et international (festivals, salons, conférences ...).

En perspective, mon Gouvernement poursuivra le processus de réappropriation du récit national pour affirmer la souveraineté du Tchad à la relecture de son histoire, préserver et valoriser les archives nationales issues du fonds colonial et post-colonial, la numérisation des archives nationales.

Aussi, le Gouvernement mettra en place un fonds de développement culturel de **100.000.000.000 F CFA** sur le quinquennat.

De même, nous lancerons la création d'une agence nationale des industries culturelles et créatives, d'une Cité panafricaine des arts, du patrimoine et de la culture, ainsi qu'un grand musée national.

Le Gouvernement mettra en place une politique ambitieuse de rapatriement et de sauvegarde du patrimoine culturel national afin de préserver l'identité et l'héritage historique du pays. Grâce à cette initiative, le Tchad entreprendra le rapatriement de son patrimoine national externalisé.

Aussi, un Schéma Directeur d'Aménagement Touristique est en cours de finalisation et sera adopté pour définir les nouvelles zones protégées et valider leurs statuts juridiques. Des mécanismes de financement seront renforcés avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Des campagnes de sensibilisation et de formation sur la conservation des sites naturels seront également lancées pour assurer leur protection durable.

Nous poursuivrons les investissements dans les infrastructures culturelles modernes. Ainsi, des études seront menées pour la construction de dix centres culturels à N'Djaména et la rénovation et redynamisation des maisons de culture dans les provinces.

Nous développerons le tourisme national avec des circuits divers et des facilités considérables afin de permettre, d'une part, aux Tchadiens de connaître leur propre pays et d'autre part, aux étrangers de découvrir les merveilles du pays de Toumaï, offrant ainsi des opportunités économiques pour booster le développement.

L'artisanat, pilier de développement à la base, a une place importante dans l'épanouissement de nos citoyens. Ce secteur sera valorisé par des actions considérables.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Pour conclure, je voudrais rappeler que le Chef de l'État a été élu sur la base d'un Projet de société au travers duquel il s'est engagé à faire des réalisations au profit des populations.

Mon Gouvernement a mis en place un cadre opérationnel du Programme politique du Président de la République pour la période 2024-2029 basé sur l'approche gestion axée sur les résultats (GAR) qui consiste à assurer le suivi et évaluation de sa mise en œuvre. Ledit cadre, élaboré de façon participative, prend en compte l'ensemble des secteurs répartis en quatre :

- Social ;
- Économie ;
- Rural ;
- Justice, diplomatie et souveraineté.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Mon Gouvernement qui a la noble mission de mettre en œuvre le Programme politique quinquennal du Président de la République, s'engage à investir toutes les ressources nécessaires et disponibles dans le développement de notre cher et beau pays le Tchad. Le Gouvernement comptera d'abord sur les ressources internes et mobilisera ensuite les partenaires techniques et financiers, les investisseurs privés pour réaliser les 100 actions dudit Programme.

Comme je l'avais souligné devant le CNT, je réitère l'engagement du Gouvernement à faire de la bonne gouvernance l'épine dorsale de son action. Ainsi, il va particulièrement s'appuyer sur **la Justice et l'Autorité indépendante de lutte contre la corruption pour faire régner l'ordre et assainir l'Administration**. La Justice doit jouer pleinement son rôle et faire respecter les lois et règlements de la République et restaurer l'autorité et le prestige de l'État à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

La réalisation des promesses du Chef de l'Etat reste notre préoccupation majeure et nous en appelons à la mobilisation de tous les acteurs pour que celles-ci soient tenues au terme du quinquennat. Ces promesses contenues dans les 12 chantiers et 100 actions du Programme politique prennent en compte les préoccupations réelles des populations qui sont entre autres la sécurité des personnes et des biens, l'accès aux

soins de santé, une éducation de qualité accessible à tous, l'accès à l'eau potable et à l'énergie, la sécurité alimentaire.

C'est pourquoi, je puis vous assurer de mon engagement solennel à suivre régulièrement la mise en œuvre du cadre opérationnel du Programme politique quinquennal du Chef de l'Etat qui reste le référentiel de l'action de mon Gouvernement. Je poursuivrai les réunions-bilan avec les ministères sectoriels en vue de m'assurer de l'atteinte des résultats escomptés.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Par la présentation de ce programme politique, j'ai voulu être précis, concis et réaliste, sans forcément être exhaustif. C'est pourquoi, j'invite les élus du peuple à s'approprier le Cadre opérationnel du Programme politique quinquennal du Président de la République qui comporte des détails sur les 12 chantiers et 100 actions.

Aussi, voudrais-je le soumettre à votre auguste assemblée pour solliciter votre vote de confiance car la confiance du Chef de l'État m'engage et celle de votre institution engage mon Gouvernement.

Je vous remercie pour votre aimable attention.